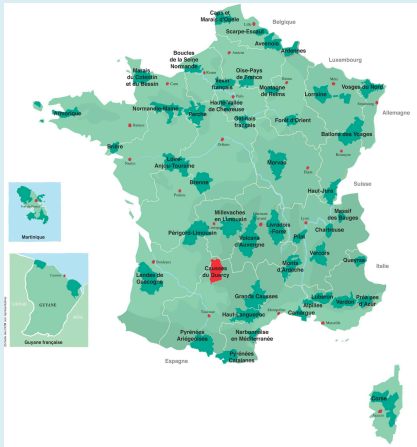


## Intégration de la Trame verte et bleue dans le PLU de Thégra

### Identité du territoire



**Localisation :** Midi-Pyrénées, PNR des Causses du Quercy, Lot, Thégra

**Superficie :** 12,8 km<sup>2</sup>

**Population :** 512 habitants

**Densité :** 39,1 hab/km<sup>2</sup>

#### Spécificités du territoire :

Territoire fortement rural et importance des milieux prairiaux et bocagers. 80% de la surface communale est utilisée pour l'agriculture.

#### Pressions identifiées :

Mitage, développement de l'urbanisation.

### Pour aller plus loin...

#### Site Internet

[www.parc-causses-du-quercy.fr](http://www.parc-causses-du-quercy.fr)  
Site de la commune de Thégra – Urbanisme (PLU en ligne)

#### Contacts

Agathe KÜHNEL  
Chargée de mission environnement  
[akuhnel@parc-causses-du-quercy.org](mailto:akuhnel@parc-causses-du-quercy.org)

Jérémye CHOUKROUN

Chargé de mission urbanisme - habitat - paysage  
[jchoukroun@parc-causses-du-quercy.org](mailto:jchoukroun@parc-causses-du-quercy.org)

Structure porteuse de l'action :

Parc naturel régional des Causses du Quercy



Entrée Thématique	Type d'action
x Paysage	x Identification / Cartographie
x Aménagement et documents d'urbanisme	x Intégration dans les documents d'urbanisme et d'aménagement
	x Concertation / Médiation

### Contexte et historique de l'action

#### Historique de la démarche

Dotée d'une carte communale depuis 2004, révisée en 2006, la commune de Thégra a souhaité élaborer un plan local d'urbanisme dans le but de maîtriser et d'accompagner l'évolution du territoire ainsi que d'assurer l'équilibre entre le développement urbain et la préservation des territoires agricoles et naturels. Au moment de l'élaboration du PLU, en 2010, le territoire n'était ni couvert par un SRCE, ni par un SCoT, ni voisin d'aucun PLU définissant une Trame verte et bleue.

A cette occasion, le Parc naturel régional des Causses du Quercy a voulu accompagner la commune pour prendre en compte la Trame verte et bleue dans son PLU. Le Parc est investi dans différents projets ou outils liés à l'identification de la TVB. La volonté d'augmenter la qualité du volet biodiversité dans les PLU a conduit le Parc à réaliser un **diagnostic simple, reproductible et peu coûteux d'identification et de prise en compte de la TVB** avec une **expérimentation dans une démarche de PLU rural**.

#### Contexte TVB du Parc naturel régional

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy est actuellement en cours d'identification des continuités écologiques. Dans le cadre d'un projet interParcs de Midi-Pyrénées, il a obtenu la cartographie précise de l'occupation du sol de son territoire par photo-interprétation et contrôles de terrain ponctuels. Puis, en octobre 2013, le Parc a lancé la seconde phase d'identification de la Trame verte et bleue avec la définition de la méthodologie.

Cette identification très fine de la TVB à l'échelle de la parcelle, permettra aux communes de reprendre ces données et ainsi de limiter les coûts d'élaboration des documents d'urbanisme.

Depuis 2008, le Parc des Causses du Quercy a fait de l'identification et de la préservation de la TVB de son territoire une priorité en matière de protection de son patrimoine naturel. Cette expérimentation, engagée en 2011 à l'échelle communale, s'inscrit dans le cadre de cette stratégie.

## Présentation de l'action

### Enjeux et objectifs

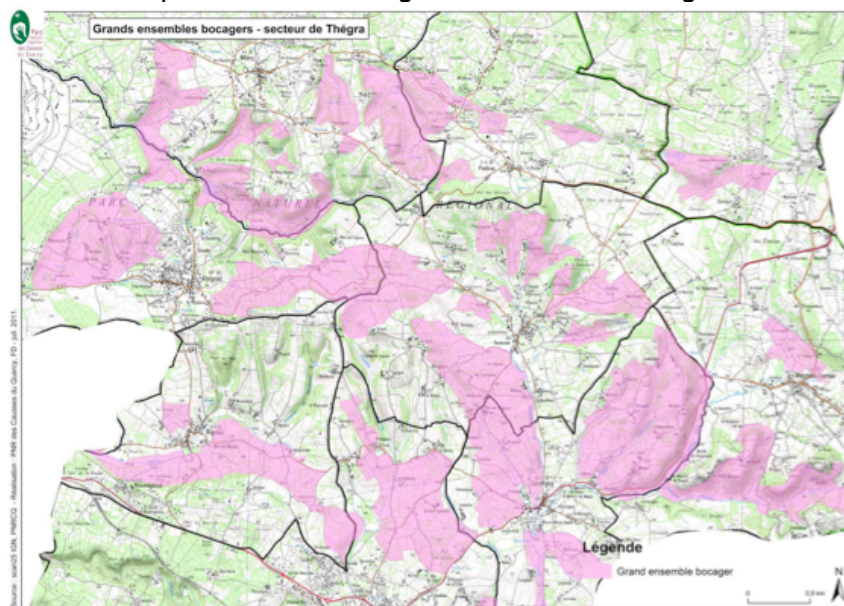
1. Disposer d'une méthode de diagnostic simple, reproductible et peu coûteuse, utilisable pour toutes les communes.
2. Evaluer les enjeux en matière de continuités écologiques et les traduire dans le PLU.

### Identification et cartographie des continuités écologiques

#### Échelles de travail pour la cartographie

Cartographie à l'échelle supra-communale ( $1/30000^e$ ) des sous-trames importantes pour la TVB de la commune.

#### *Exemple de la carte des grands ensemble bocagers*



Cartographie à l'échelle communale ( $1/15000^e$ ) et zoom sur les secteurs à enjeux (zones de perturbation et projets d'urbanisation) ( $1/10000^e$ ).

#### Données utilisées

Compilation des données existantes (ZNIEFF, données naturalistes du Parc...).

Peu de données patrimoine naturel étaient disponibles mais aucun inventaire complémentaire n'a été réalisé.

#### Méthodologie d'identification de la TVB

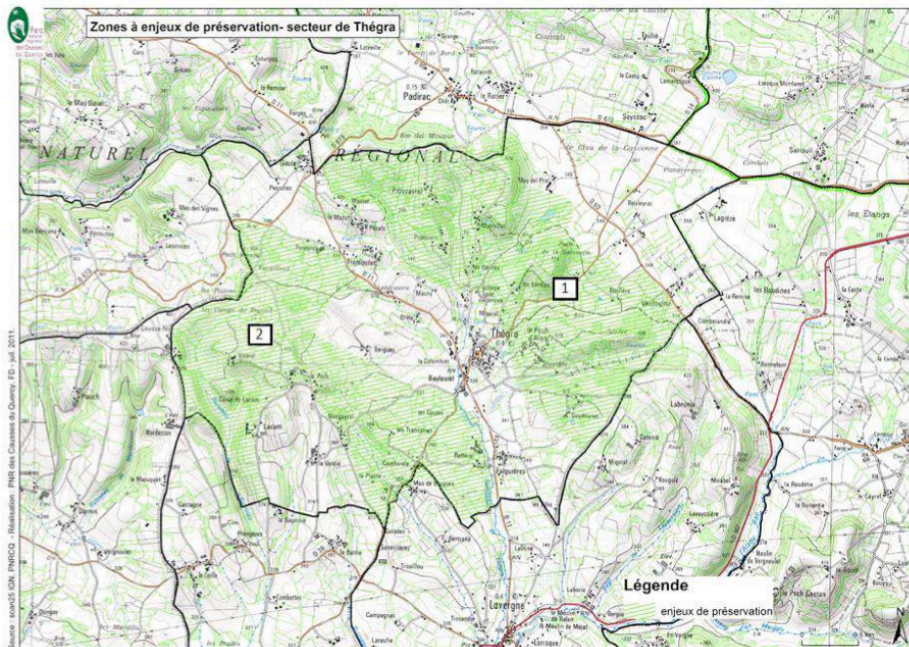
Sur le territoire communal, l'identification de la TVB a été réalisée par le Parc par photo-interprétation puis a été confirmée par des vérifications de terrain. Un complément a également été fait au cours d'une soirée de restitution du diagnostic écologique de la commune par le chargé de mission patrimoine naturel du Parc, avec des habitants et des exploitants agricoles (éléments ponctuels remarquables). Le Parc a élargi l'identification aux communes voisines (par photo-interprétation) afin de disposer de données supplémentaires sur un périmètre plus large et ainsi assurer une cohérence avec les territoires voisins.

La précision des enjeux selon la zone biogéographique a permis de définir les sous-trames à considérer (enjeux locaux : milieux prairiaux, cours d'eau, réseau de haies, éléments ponctuels remarquables).

Il s'agit donc d'une approche « écologie du paysage ».

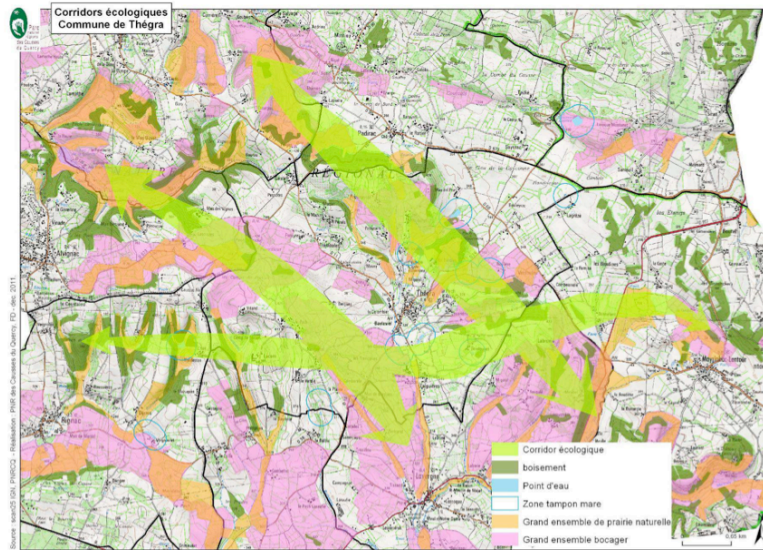
- **Cartographie des différentes sous-trames** sous forme de grandes unités (surface minimale de 1 ha). Quatre sous-trames ont ainsi été définies :
  - Forestière (bois de plus de 0,5 ha)
  - Prairiale (prairies naturelles)
  - Linéaires (haies) et éléments ponctuels (bosquets et bois)
  - Milieux aquatiques et zones humides
  
- **Identification des réservoirs de biodiversité** via un travail de diagnostic par sous-trame. Deux grandes zones du territoire communal possèdent un intérêt particulier quant à la dynamique des habitats :
  - une zone située au Nord-Est du bourg (Zone 1) avec une mosaïque d'habitats très intéressante, pourvus de liens importants entre eux.
  - une zone située au Sud-Ouest du bourg (Zone 2), qui possède un ensemble bocager très dense avec notamment deux linaires de prairies naturelles au sein des combes.

*Cartographie des réservoirs de biodiversité à l'échelle de la commune*



- **Détermination des corridors écologiques** à l'échelle intercommunale par portions de différentes sous-trames qui relient des réservoirs de biodiversité. L'identification se fait donc par un raisonnement par milieux (écotone) avec une distance évaluée par « approche visuelle ». Les sous-trames sont croisées entre elles et l'urbanisation est détournée. Trois corridors reliant des réservoirs (intra et supra-communaux) ont ainsi été identifiés et le réseau des combes constitue un quatrième réseau (la trame bleue).

## Cartographie des corridors à l'échelle intercommunale

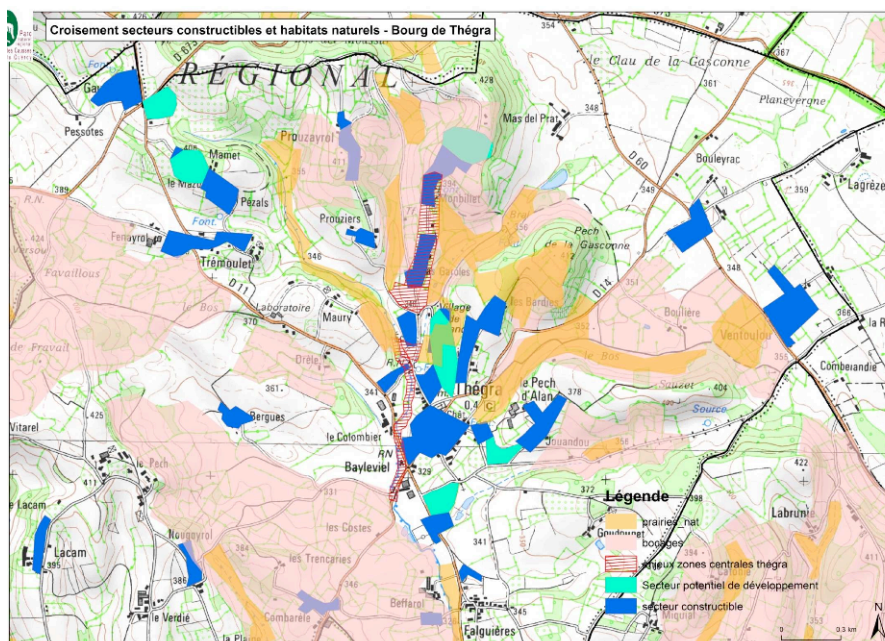


➤ **Identification des enjeux Trame verte et bleue** de la commune par croisement avec le bâti, l'agriculture, les activités humaines et les zones ouvertes à l'urbanisation, afin de les prendre en compte dans le PLU pour la préservation des continuités écologiques :

- Maintien des grands boisements mais aussi des ponctuels (« pas japonais » qui assurent la continuité entre les masses les plus importantes).
- Maintien des prairies naturelles en tant qu'espaces agricoles préservés.
- Maintien des continuités bocagères.
- Préservation des continuités de la ripisylve ainsi que des zones tampons avec les milieux aquatiques (rivières, mares...).

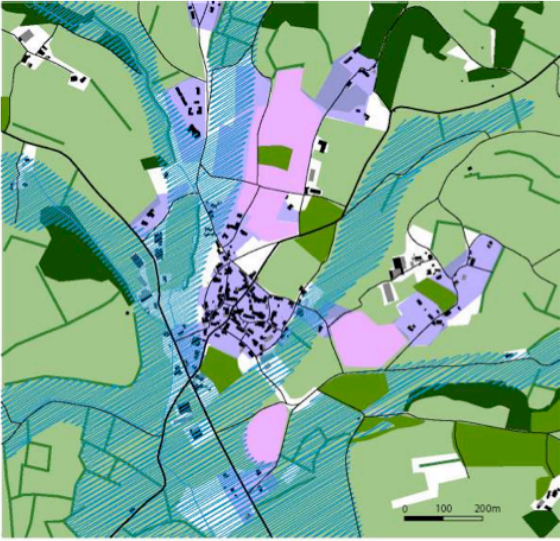
Deux points de vigilance ont été particulièrement identifiés au niveau du bourg (zoom spécifique) :

- Le développement de l'urbanisation en fond de combe pour l'implantation des équipements de la commune (salle des fêtes, stade) qui impacte fortement la ripisylve.
- L'urbanisation linéaire au nord du bourg qui tend à couper un corridor et sur lequel le PLU prévoit une zone AU qui va accentuer cette coupure.



## Description détaillée

La révision du PLU de Thégra lancée en 2010, la démarche d'intégration de la TVB s'est déroulée de 2011 à 2012 et le document d'urbanisme a été approuvé le 20 juin 2013.

Pièces du PLU	Étapes et opérations mises en œuvre
Rapport de présentation (Etat initial de l'environnement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification de la TVB (3/4 jours)</li> <li>• Diagnostic de la TVB retranscrit dans le rapport de présentation (définition des mosaïques d'habitats, des corridors écologiques et croisement des secteurs constructibles et habitats naturels)</li> </ul>
PADD	<p>Une orientation vise spécifiquement à « maîtriser le développement afin de préserver les territoires agricoles et naturels ainsi que les continuités écologiques ».</p>
Document graphique	<p>- Ajustement des <b>zones constructibles (AU)</b> : limitation hors du chevelu des combes (qui restent des terres fertiles) afin de permettre la construction sur les terrasses (sur les reliefs alentours, « en doigt de gant » et non en fonds de vallées). Cf carte ci-dessous.</p>  <p>(En rose et violet les zones U et AU du centre bourg, en hachuré bleu les combes)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection des boisements et des fonds de vallées : classement des boisements en <b>zone N</b> et classement des fonds de vallées en <b>Ap</b> (Agricole protégé)</li> <li>- Classement des prairies naturelles en <b>Ap</b> (Agricole protégé)</li> <li>- Classement en zone <b>Np</b> (Naturelle protégée) des secteurs de ripisylves de la rivière dans le centre bourg (règle d'inconstructibilité)</li> <li>- Identification de certains boisements, vieux arbres, points d'eau et haies au titre du <b>L123-1-5 7°</b></li> <li>- <b>Surzonage « corridor écologique »</b> (sur 40 % de la commune) classé au titre du L123-1-5 7°</li> </ul>
Règlement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prescriptions</b> pour certains secteurs et enjeux (associées aux L123-1-5 7°) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>maillage bocager</i> : l'arrachage des haies est proscrit dans les corridors écologiques. Lorsque celui-ci est nécessaire, un linéaire de haie équivalent devra être replanté dans l'emprise du corridor concerné. Cette plantation devra avoir été réalisée avant l'arrachage. Elle devra être constituée d'au moins 5 essences locales différentes composées de 2 essences d'arbres et de 3 essences arbustives avec au moins une essence produisant des baies afin de favoriser l'avifaune (liste fournie).</li> </ul> </li> </ul>

- *points d'eau* : ils doivent être conservés, leur comblement est interdit. En cas de création, au moins l'une des rives doit être en pente douce, ceci afin de permettre la colonisation biologique.
- *boisement* : en cas d'exploitation forestière, il importe d'opter pour une régénération naturelle ou une plantation d'essence autochtone. Le déboisement n'est pas autorisé dans le corridor 1 sauf si celui-ci reste limité (il ne doit pas aboutir à la disparition de l'organisation en pas japonais des boisements du corridor).
- *vieux arbres* : ils sont à maintenir autant que possible. Pour assurer la continuité des services écologiques rendus, tout arrachage devra être compensé par de nouvelles plantations d'essence identique au sein même du corridor.
  - Le **règlement** recommande la préservation des prairies naturelles.

## Animation

Le chargé de mission urbanisme a suivi la procédure d'élaboration du PLU, du début de la démarche jusqu'à la sortie du document. Le chargé de mission Trame verte et bleue est intervenu lors de l'identification de la TVB et de ses enjeux et, de façon plus ponctuelle au cours de l'élaboration du PLU (cf « Méthodologie d'identification de la TVB » : soirée de restitution du diagnostic écologique).

De plus, le Parc naturel a mis deux outils à la disposition des communes et de leurs bureaux d'études :

- un **Porter à connaissance** qui consacre un chapitre à la TVB : ce document reprend l'ensemble des engagements de la charte. Il recense également les données dont dispose le Parc et qui sont utiles au travail des bureaux d'études, tout en proposant des traductions concrètes de ces engagements. Le point de vue du Parc contient l'analyse du territoire communal par les chargés de mission du Parc.

- des **ateliers d'urbanisme PLU** : ces ateliers consistent en deux séances d'animation auprès des élus du conseil municipal. Organisés sous une forme participative, ils visent à donner aux élus les moyens de mieux comprendre et maîtriser la démarche. La 1<sup>ère</sup> séance est organisée en amont du processus d'élaboration afin de présenter le contenu et enjeux du document. La 2<sup>ème</sup> séance permet de travailler à l'expression des attentes et des besoins des élus en vue de l'écriture du PADD et de la formalisation des orientations d'aménagement.

## Partenaires du projet

Partenaires	Spécificités
Commune de Thégra	Portage politique
Bureau d'études	Partenaire technique en charge de la réalisation du PLU et de la réflexion sur la TVB.

## Évaluation et suivi

Le Parc n'assure pas de suivi particulier en partie par manque de temps et de moyens humains. Le PLU est soumis à contrôle de légalité.

## Coût de l'opération et financement

**Coût total de l'opération** : 5 715,00 €, correspondant uniquement à du temps d'animation du Parc.

**Financement** :

- 4 456,00 € Etat (78%)
- 1 259,00 € Autofinancement Parc (22%)

## Bilan

Points forts et clés de réussite	Limites, difficultés rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Simplicité de la méthodologie.</li> <li>• Intégration de la TVB dans les différentes composantes du PLU (bonne appropriation par le bureau d'études).</li> <li>• Concertation / participation des habitants / restitution.</li> <li>• Au-delà de la TVB : véritable intégration de la biodiversité dans la démarche de PLU.</li> <li>• Un zonage urbain défini en fonction du zonage TVB et agricole.</li> <li>• Le travail réalisé sur la TVB a fait prendre conscience au bureau d'étude de la nécessité d'avoir une compétence naturaliste et a induit son intégration prochaine au sein de l'équipe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté pour le bureau d'études à réaliser la partie diagnostic en l'absence de naturaliste dans son équipe.</li> <li>• Le PLU est un outil utile mais insuffisant pour préserver la TVB (impact des activités agricoles, limites du zonage).</li> <li>• Difficulté à appliquer par la suite le PLU (vérification du respect des prescriptions ? manque d'information auprès des particuliers).</li> </ul>

## Perspectives

Le PNR souhaite accompagner d'autres communes en 2014 afin de traduire les enjeux Trame verte et bleue dans leur document d'urbanisme. Il disposera pour cela prochaine d'une TVB définie à l'échelle du Parc, au 1/125000<sup>e</sup>.

### Transposabilité de la démarche

Une note méthodologique à destination des maîtres d'ouvrages et des bureaux d'études – Identification et prise en compte de la Trame verte et bleue dans un PLU a été rédigée par le Parc.

### Conseils pour la réalisation d'une action similaire

Le diagnostic TVB est à faire en amont pour intégrer les résultats dans le projet de développement de la commune.

La concertation demeure essentielle pour espérer réussir la gestion de la TVB au-delà du document.

Il faut appréhender le PLU non plus comme un simple outil fixant la destination des sols mais bien comme un véritable programme politique de l'aménagement du territoire communal.

*Fiche réalisée par la FPNRF et le PNR des Causses du Quercy*

